



## Catalogue des formations organisées par APORA Année 2021 (1<sup>er</sup> semestre)

<b>Intitulé du stage</b>	
<a href="#"><u>Plan de gestion des solvants (PGS)</u></a>	Vendredi 29 janvier 2021
<a href="#"><u>Connaissance des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</u></a>	Mardi 23 et mercredi 24 février 2021
<a href="#"><u>Initiation à l'environnement industriel</u></a>	Jeudi 1er et vendredi 2 avril 2021
<a href="#"><u>Gestion des déchets industriels</u></a>	Mercredi 26 et jeudi 27 mai 2021
<a href="#"><u>Norme ISO 14001 :2015 : connaître la norme et appréhender les moyens nécessaires à sa mise en œuvre</u></a>	Lundi 28 et mardi 29 juin 2021

APORA peut adapter et illustrer ses supports de formation pour répondre à vos besoins et organiser des stages internes à l'entreprise.

**APORA**



# Plan de Gestion de Solvants (PGS)

## Vendredi 29 janvier 2021

### 1 – Objectifs

Fournir une aide technique et méthodologique pour établir ou mettre à jour un plan de gestion des solvants (PGS) aux personnes en charge de l'environnement sur site (animateur environnement, responsable HSE,...).

**Pré-requis : maîtriser les notions de base caractérisant les propriétés physico-chimiques des substances et mélanges.**

### 2 – Contenu

#### • Définitions et généralités

Préciser les notions permettant d'aborder un PGS :

- qu'est-ce qu'un composé organique ?
- qu'est-ce qu'un composé organique volatil (COV) ?
- qu'est-ce qu'un solvant (fonctions associées à la notion de solvant) ?
- quels produits utilisés dans l'entreprise sont concernés ?
- notion d'émissions canalisées et d'émissions diffuses.

#### • Aspects réglementaires du PGS

- le cadre réglementaire :
  - . Arrêté du 20 mai 2000 modifiant l'arrêté intégré du 2 février 1998,
  - . Valeurs limites pour le cas général, pour les COV particuliers (à mentions de dangers particulières),
  - . Cas particuliers pour certaines installations et notion de schéma de maîtrise des émissions de COV (SME),
- les obligations de surveillance des COV : mesures, évaluation (PGS).

#### • Le PGS – Plan de Gestion des Solvants

Sur la base du guide méthodologique de l'INERIS (guide d'élaboration d'un plan de gestion des solvants – révision n°1 – février 2009), cette partie abordera :

- Les installations concernées,
- les différents flux :
  - . entrées : solvants utilisés voire réutilisés,
  - . sorties : émissions atmosphériques, aqueuses, déchets, produits finis, solvants exportés.
- les 2 types de plans de gestion : simplifié et complet.



- **Exercice pratique de réalisation d'un PGS**

Cas particuliers ou retour sur exemples fournis par les participants permettant d'identifier chaque entrée et chaque sortie de solvant.

### 3 – Déroulement

- Préparation de la formation permettant d'adapter le module aux spécificités des sites participants : une petite phase d'enquête préalable est réalisée auprès d'eux, de façon à ajuster le programme à leurs attentes.
- **Module de 1 jour :**
  - . présentation visuelle (format PowerPoint) avec nombreux exemples,
  - . élaboration d'exercices (individuels ou en groupe) réalisés à partir des éléments collectés.
- Evaluation des acquis : QCM (questionnaire à choix multiples) en fin de journée.
- Lieu de formation : Lyon 8<sup>ème</sup>.

### 4 – Conditions d'intervention

- **Intervenant :** membre de l'équipe technique APORA (expérience en entreprises, études et conseil en environnement).
- **support d'intervention :**
  - . présentation sous format PowerPoint (copie du support remise à chaque participant),
  - . exercices pour chacun des thèmes abordés.
- **coûts :**
  - . Tarif catalogue et non adhérent :
    - **804,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en présentiel*,
    - **771,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en distanciel*,
  - . Tarif spécial adhérent :
    - **620,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en présentiel*,
    - **587,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en distanciel*,
- La session de formation est ouverte à partir de 3 participants.
- APORA est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 05754 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



# Connaissance des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

## Mardi 23 et mercredi 24 février 2021

### 1 – Objectifs

- former des personnes chargées d'environnement au sein d'un site industriel (prise de poste ou approfondissement) : animateur environnement, chargé d'environnement, HSE,...
- aborder les différents aspects des installations classées, sur les plans réglementaires et techniques
  - exigences réglementaires, constitution des dossiers ICPE (autorisation, déclaration, réexamen IED, enregistrement, Seveso)

**Pré-requis** : cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

### 2 – Contenu

Le contenu est développé sur la base de l'expérience d'APORA dans le domaine de l'environnement industriel (association créée en 1972) :

- activité de bureau d'études (dossiers installations classées, ISO 14001, diagnostics réglementaires HSE),
- service d'assistance réglementaire pour sites industriels depuis 1999,
- représentation des activités industrielles auprès des agences environnementales (Ademe, Agence de l'Eau) et des administrations en charge de l'environnement, en particulier DREAL.

- **Bases du droit de l'environnement industriel**

Un très bref aperçu de ce droit et de son évolution (historique, droit européen, hiérarchie des textes, codification).

- **La réglementation des installations classées (ICPE)**

- Notion d'installation classée (nomenclature, les différents régimes de classement : D, DC, E, A, Seveso) ; Directive Seveso 3 et classement seuil bas et seuil haut, Données de base sur la classification des substances et mélanges dangereux en lien avec le règlement CLP.  
Revue des ICPE des sites des participants, leur classement et réflexion sur les aspects environnementaux associés.
- Description des dossiers de déclaration, d'enregistrement et de demande d'autorisation : contenu des dossiers, en particulier études d'impact et de danger, avec études de cas.

- **L'approche intégrée des aspects environnementaux chroniques**

- les différents aspects environnementaux : eau, air, bruit, déchets,...
- le fonctionnement des ICPE : arrêté d'autorisation, évolution des activités, contrôles, taxes, plaintes,...
- Directive IED, les MTD (meilleures techniques disponibles), le dossier de réexamen, le rapport de base.



- **Les risques – les moyens de secours**
  - les différents types de risques (incendie, explosion,...),
  - moyens de prévention, détection, protection et d'intervention,
  - organisation de la sécurité.
- **Divers**
  - Aides, intervenants dans le domaine de l'environnement,
  - Bibliographie, références réglementaires.

### 3 – Déroulement

- Préparation de la formation permettant d'adapter le module aux spécificités des sites participants : une petite phase d'enquête préalable est réalisée auprès d'eux, de façon à ajuster le programme à leurs attentes.
- **Module de 2 jours :**
  - . présentation visuelle (format PowerPoint) avec nombreux exemples,
  - . élaboration d'exercices (individuels ou en groupe) réalisés à partir des éléments collectés.
- Evaluation des acquis : QCM (questionnaire à choix multiples) en fin de journée.
- Lieu de formation : Lyon 8<sup>ème</sup>.

### 4 – Conditions d'intervention

- **Intervenant :** membre de l'équipe technique APORA (expérience en entreprises, études et conseil en environnement).
- **support d'intervention :**
  - . présentation sous format PowerPoint (copie du support remise à chaque participant),
  - . exercices pour chacun des thèmes abordés.
- **coûts :**
  - . Tarif catalogue et non adhérent :
    - **1 608,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en présentiel*,
    - **1 542,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en distanciel*,
  - . Tarif spécial adhérent :
    - **1 240,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en présentiel*,
    - **1 174,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en distanciel*,
- La session de formation est ouverte à partir de 3 participants.
- APORA est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 05754 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



# Initiation à l'environnement industriel

Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 avril 2021

## 1 – Objectifs

- former des personnes à la fonction environnement au sein d'un site industriel (prise de poste ou approfondissement) : animateur environnement, chargé d'environnement, HSE,...
- aborder les différents thèmes de l'environnement industriel (installations classées ICPE, eau, air, bruit, déchets, risques).

**Pré-requis** : cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

## 2 – Contenu

Sur la base des objectifs ci-dessus, APORA propose une approche thématique, avec un thème central sur les installations classées.

Le contenu est développé sur la base de l'expérience d'APORA dans le domaine de l'environnement industriel (association créée en 1972) :

- activité de bureau d'études (dossiers installations classées, ISO 14001, diagnostics réglementaires),
- service d'assistance réglementaire pour sites industriels depuis 1999,
- représentation des activités industrielles auprès des agences environnementales (Ademe, Agence de l'Eau) et des administrations en charge de l'environnement, en particulier DREAL.

- **Bases du droit de l'environnement industriel**

Un très bref aperçu de ce droit et de son évolution (historique, droit européen, hiérarchie des textes, codification).

- **La réglementation installations classées (ICPE)**

- Notion d'installation classée (nomenclature, les différents régimes de classement : D, DC, E, A, Seveso seuils bas et haut).

Données de base sur la classification des substances et mélanges dangereux en lien avec le règlement CLP.

Balayage des ICPE des sites des participants, leur classement et réflexion sur les aspects environnementaux associés.

- Description des dossiers de déclaration, d'enregistrement et de demande d'autorisation : contenu des dossiers, en particulier études d'impact et de danger.
- Directive IED, MTD (Meilleures Techniques Disponibles), dossier de réexamen, rapport de base.
- Fonctionnement des ICPE : arrêté d'autorisation, évolution des activités, contrôles, taxes, plaintes,...

- **Les déchets**

- Les différentes catégories (dangereux, non dangereux, inertes), nomenclature déchets/classification. Inventaire des déchets des sites des participants et examen de leur mode de gestion interne,
- Caractérisation et traçabilité (suivi et contrôle des déchets).



- Gestion des déchets (interne, transport, élimination, valorisation, décharges) ; mode de gestion des participants (consignes de collecte, regroupement, enlèvement pour élimination); recherche de filières, cahier des charges pour les opérateurs chargés de l'élimination,
- Déchets d'emballages (industriels, ménagers),
- Réglementation sur les différents points listés.

- **L'air**

- Problèmes généraux : effet de serre, pluies acides, couche d'ozone, pollution photo oxydante,
- Les différents types de polluants ; inventaire des émissions des sites des participants,
- Tours aéroréfrigérantes – risque de légionellose,
- Réglementation sur les rejets, contrôle, taxes,
- Mesure et traitement des émissions.

- **L'eau**

- Eléments généraux sur l'eau, le cycle de l'eau,
- Usages, prélèvements,
- Différentes catégories de polluants ; inventaire des effluents et des polluants des sites des participants,
- Réglementation (prélèvement, consommation, rejets, autorisation de déversement),
- Recherche Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE),
- Mesure et traitement des effluents,
- Les Agences de l'Eau (redevances, aides).

- **Le bruit**

- Définitions,
- Réglementation : valeurs limites, émergences,
- Mesure et traitement du bruit – mesures faites sur le site.

- **Les risques – les moyens de secours**

- Les différents types de risques – inventaire des risques des sites participants,
- Moyens de prévention, détection, protection et d'intervention,
- Organisation de la sécurité.

- **Le management environnemental**

Principes du management environnemental, exemple avec la Norme ISO 14001 : caractéristiques, mise en œuvre.

Focus sur les éléments importants d'un système de management de l'environnement :

- analyse environnementale : réflexions sur les différents aspects environnementaux des sites (eau, air, bruit, déchets, risques), et méthode permettant d'identifier ceux qui sont significatifs,
- veille réglementaire : comment la construire, identifier les textes existants applicables, identifier les nouveaux textes qui apparaissent,
- comment maîtriser les aspects environnementaux : organisation de la gestion (identifier les tâches/aspects à maîtriser, modes opératoires, enregistrements), sensibilisation, information, communication, suivi, indicateurs,...

- **Divers**

- Aides, intervenants dans le domaine de l'environnement,
- Bibliographie, références réglementaires.



### 3 – Déroulement

- Préparation de la formation permettant d'adapter le module aux spécificités des sites participants : une petite phase d'enquête préalable est réalisée auprès d'eux, de façon à ajuster le programme à leurs attentes.
- **Module de 2 jours :**
  - . présentation visuelle (format PowerPoint) avec nombreux exemples,
  - . élaboration d'exercices (individuels ou en groupe) réalisés à partir des éléments collectés.
- Evaluation des acquis : QCM (questionnaire à choix multiples) en fin de journée.
- Lieu de formation : Lyon 8<sup>ème</sup>.

### 4 – Conditions d'intervention

- **Intervenant :** membre de l'équipe technique APORA (expérience en entreprises, études et conseil en environnement).
- **support d'intervention :**
  - . présentation sous format PowerPoint (copie du support remise à chaque participant),
  - . exercices pour chacun des thèmes abordés.
- **coûts :**
  - . Tarif catalogue et non adhérent :
    - o **1 608,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en présentiel*,
    - o **1 542,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en distanciel*,
  - . Tarif spécial adhérent :
    - o **1 240,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en présentiel*,
    - o **1 174,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en distanciel*,
- La session de formation est ouverte à partir de 3 participants.
- APORA est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 05754 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.





# Gestion des déchets industriels

Mercredi 26 et jeudi 27 mai 2021

## 1 – Objectifs

Apporter une aide pour la gestion opérationnelle des déchets aux personnes en charge de l'environnement sur le site (prise de poste ou approfondissement) : animateur environnement, chargé d'environnement, HSE, ...

**Pré-requis** : cette formation ne nécessite pas de pré-requis

## 2 – Contenu

- **Caractéristiques et classification des déchets :**

- Les différentes catégories : déchets dangereux, non dangereux, inertes,
- la nomenclature déchets ; propriétés de dangers des déchets,
- réglementation : caractérisation et traçabilité (suivi et contrôle des déchets),
- inventaire des déchets du site.

- **Gestion des déchets dans l'entreprise :**

- identifier, quantifier, collecter, stocker les déchets : caractérisation des modes de gestion actuels des déchets dans l'établissement,
- recherche des possibilités d'amélioration pour chacune des étapes de cette gestion,
- recherche et choix de filières de traitement.

- **Gestion opérationnelle :**

- Caractérisation des modes de gestion opérationnelle actuels : qui fait quoi, de quelle façon, avec quels supports (organisation, consignes, procédures, sensibilisation, formation, gestion administrative, remontées de données et d'information, suivi, indicateurs,...),
- recherche de possibilités d'amélioration sur ces modes de gestion.

- **Gestion des déchets hors entreprise :**

- le transport des déchets,
- les possibilités de recyclage et de valorisation,
- les traitements : physico-chimiques et thermiques,
- le stockage,
- la gestion collective.

- **Catégories particulières de déchets :**

Emballages, huiles, piles et accumulateurs, amiante, PCB, pneus, équipements électriques, déchets à risque infectieux...

- **La réglementation sur les déchets :**

L'approche réglementaire se fera au fur et à mesure de la présentation des différents points traités au cours de la formation.

La forme suivante est proposée : l'intervenant questionne les stagiaires sur l'état de leur connaissance réglementaire du sujet traité, et apporte des éléments complémentaires si nécessaire.



- **Divers :**
  - Aides, intervenants dans le domaine des déchets,
  - Bibliographie, références réglementaires.

### 3 – Déroulement

- Préparation de la formation permettant d'adapter le module aux spécificités des sites participants : une petite phase d'enquête préalable est réalisée auprès d'eux, de façon à ajuster le programme à leurs attentes.
- **Module de 2 jours :**
  - . présentation visuelle (format PowerPoint) avec nombreux exemples,
  - . élaboration d'exercices (individuels ou en groupe) réalisés à partir des éléments collectés.
- Evaluation des acquis : QCM (questionnaire à choix multiples) en fin de journée.
- Lieu de formation : Lyon 8<sup>ème</sup>.

### 4 – Conditions d'intervention

- **Intervenant :** membre de l'équipe technique APORA (expérience en entreprises, études et conseil en environnement).
- **support d'intervention :**
  - . présentation sous format PowerPoint (copie du support remise à chaque participant),
  - . exercices pour chacun des thèmes abordés.
- **coûts :**
  - . Tarif catalogue et non adhérent :
    - **1 608,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en présentiel*,
    - **1 542,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en distanciel*,
  - . Tarif spécial adhérent :
    - **1 240,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en présentiel*,
    - **1 174,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en distanciel*,
- La session de formation est ouverte à partir de 3 participants.
- APORA est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 05754 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



# Norme ISO 14001 :2015 : connaître la norme et appréhender les moyens nécessaires à sa mise en œuvre

Lundi 28 et mardi 29 juin 2021

## 1 – Objectifs

- situer les enjeux environnementaux de l'entreprise,
- exploiter efficacement le référentiel ISO 14001:2015,
- acquérir des bases méthodologiques pour conduire une démarche de mise en place d'un SME (Système de Management de l'Environnement).

Ce module est destiné aux personnes amenées à participer à la mise en place d'un système de management environnemental.

**Pré-requis** : cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

## 2 – Contenu

### • Les enjeux de l'environnement

- Stratégie et politique d'entreprise et environnement,
- Les enjeux d'une politique environnementale/d'un SME/d'une certification ISO 14001.

### • Le contexte normatif

- ISO 14001/14004 : exigences/lignes directrices pour la mise en œuvre d'un SME,
- ISO 19011 : audit des systèmes de management.

### • Approfondissement normatif

- Identifier et comprendre les exigences de la norme ISO 14001:2015,
- Identifier les évolutions de la norme (de la version 2004 à la version 2015).

### • La démarche environnementale

Comment répondre aux exigences de la norme pour la mise en place d'un SME.

### **a – Contexte de l'organisme**

- Comprendre les enjeux internes et externes pouvant influencer sur le SME,
- Identifier les exigences des parties intéressées et définir celles de l'organisme,
- Définir le domaine d'application du SME.

### **b – Leadership**

- Engagement de la direction : de quelle façon l'assumer,
- Politique environnementale : contenu, forme, communication,
- Rôles, responsabilités et autorités pour mettre en œuvre le SME et rendre compte de sa performance.



#### **c – Planification**

- Le contexte : risques et opportunités à prendre en compte dans la planification,
- L'analyse environnementale : état des lieux et évaluation des aspects environnementaux; approche méthodologique,
- Les exigences réglementaires et autres exigences : comment les identifier puis les prendre en compte,
- Objectifs environnementaux/planification des actions pour les atteindre : comment les établir, avec quels moyens.

#### **d – Support et réalisation des activités opérationnelles**

- Les moyens à mettre en œuvre : ressources, organisation, compétences, sensibilisation, communication, documentation; comment définir, prévoir et organiser ces moyens,
- La mise en œuvre : marche normale, situations d'urgence, processus externalisés, analyse du cycle de vie; aspects opérationnels du SME : quelles activités couvrir et de quelle façon.

#### **e – Evaluation des performances - Amélioration**

- Surveiller, mesurer, analyser et évaluer la performance environnementale : quoi mesurer et de quelle façon ; différents types d'indicateurs, leur utilisation,
- Evaluation de la conformité : programme d'évaluation,
- Audit du système : principes de l'audit, compétences de l'auditeur, méthodologie,
- Revue de direction : contenu et modalités de réalisation,
- Non-conformité et actions correctives et préventives : détecter les non-conformités et y remédier,
- Principe d'amélioration continue.

### **3 – Déroulement**

- Préparation de la formation permettant d'adapter le module aux spécificités des sites participants : une petite phase d'enquête préalable est réalisée auprès d'eux, de façon à ajuster le programme à leurs attentes.
- **Module de 2 jours :**
  - . présentation visuelle (format PowerPoint) avec nombreux exemples,
  - . élaboration d'exercices (individuels ou en groupe) réalisés à partir des éléments collectés.
- Evaluation des acquis : QCM (questionnaire à choix multiples) en fin de journée.
- Lieu de formation : Lyon 8<sup>ème</sup>.

### **4 – Conditions d'intervention**

- **Intervenant** : membre de l'équipe technique APORA (expérience en entreprises, études et conseil en environnement)
- **support d'intervention** :
  - . présentation sous format PowerPoint (copie du support remise à chaque participant),
  - . exercices pour chacun des thèmes abordés.



- **coûts :**
  - . Tarif catalogue et non adhérent :
    - **1 608,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en présentiel*,
    - **1 542,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en distanciel*,
  - . Tarif spécial adhérent :
    - **1 240,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en présentiel*,
    - **1 174,00 Euros HT** par stagiaire pour 2 jours *en distanciel*,
- La session de formation est ouverte à partir de 3 participants.
- APORA est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 05754 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



# Mettre en place une veille réglementaire en environnement

**Non proposée ce semestre**

## 1 – Objectifs

Fournir une assistance méthodologique pour permettre aux personnes chargées des questions environnementales :

- d'identifier les exigences réglementaires applicables à leurs activités,
- de déterminer leur conformité réglementaire,
- d'assurer une veille réglementaire.

**Pré-requis** : cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

## 2 – Contenu

- **Notions législatives et réglementaires**
  - Hiérarchie des différents types de textes et leur applicabilité,
  - Droit européen et droit français,
  - Code de l'environnement et autres codes,
  - Historique du droit français de l'environnement.
- **Identifier les textes applicables à mon activité**
  - Sources et bases de données,
  - Adaptation aux conditions d'exploitation et d'aménagement (ICPE, eau, air, bruit, déchets,...),
  - Textes applicables et textes informatifs,
  - Obligations des exploitants.
- **Déterminer mon niveau de conformité réglementaire**
  - Les différents niveaux de conformité,
  - Constats, données et justificatifs permettant de déterminer sa conformité,
  - Evaluation de la conformité réglementaire dans le temps.
- **Mettre en place une veille réglementaire**
  - Principe et outils pour la mise en place d'une veille,
  - Incidences de la veille sur l'évaluation de conformité.
- **Lien avec les exigences de la norme ISO 14001**

## 3 – Déroulement

- Préparation de la formation permettant d'adapter le module aux spécificités des sites participants : une petite phase d'enquête préalable est réalisée auprès d'eux, de façon à ajuster le programme à leurs attentes.



- **Module de 1 jour :**
  - . présentation visuelle (format PowerPoint) avec nombreux exemples,
  - . élaboration d'exercices (individuels ou en groupe) réalisés à partir des éléments collectés.
- Evaluation des acquis : QCM (questionnaire à choix multiples) en fin de journée.
- Lieu de formation : Lyon 8<sup>ème</sup>.

#### 4 – Conditions d'intervention

- **Intervenant :** membre de l'équipe technique APORA (expérience en entreprises, études et conseil en environnement).
- **support d'intervention :**
  - . présentation sous format PowerPoint (copie du support remise à chaque participant),
  - . exercices pour chacun des thèmes abordés.
- **coûts :**
  - . Tarif catalogue et non adhérent :
    - o **804,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en présentiel*,
    - o **771,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en distanciel*,
  - . Tarif spécial adhérent :
    - o **620,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en présentiel*,
    - o **587,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en distanciel*,
- La session de formation est ouverte à partir de 3 participants.
- APORA est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 05754 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



# Recherche et Réduction des rejets de Substances Dangereuses dans l'eau (RSDE) Approfondissement de l'Etude Technico-Economique

**Non proposée ce semestre**

## 1 – Objectifs

- Former des personnes en charge de cette question dans leur entreprise ou soucieuses d'approfondir cette thématique,
- Aborder les différents aspects de ce thème : réglementation, mise en œuvre de la circulaire du 5/01/2009 et des notes complémentaires, actions à mener dans l'établissement, étude technico-économique.

**Pré-requis** : cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

## 2 – Contenu

Le contenu est développé sur la base de l'expérience d'APORA dans ce domaine :

- Maître d'ouvrage délégué pour l'opération collective en Rhône-Alpes en 2003 – 2006,
  - Animation en 2010, 2011 et 2012 d'une opération collective d'aide aux industriels en Rhône-Alpes,
  - Intervention lors de journées techniques ou de formation.
- **Connaître le contexte législatif et réglementaire :**
    - Directive européenne, textes français,
    - Les différentes listes de substances et prescriptions correspondantes.
  - **L'action nationale RSDE :**
    - 1<sup>ère</sup> circulaire RSDE du 04/02/2002 et résultats,
    - 2<sup>ème</sup> circulaire du 05/01/2009.
  - **Une bonne surveillance initiale préalable à la surveillance pérenne et à l'ETE :**
    - Mise en œuvre de la surveillance initiale et points de vigilance, aides de l'Agence de l'Eau, transmission des résultats (INERIS),
    - Rédaction du rapport de synthèse de la surveillance initiale : les conditions d'abandon des substances.
    - Mise en œuvre de la surveillance pérenne, transmission des résultats (GIDAF) et rapports.





- **L'étude technico-économique de réduction des rejets pas à pas :**
  - Trame nationale du Ministère de l'Environnement du 19/09/2011 expliquée point par point,
  - Etudes de branche et autres éléments utiles pour mener à bien une ETE,
  - Retours d'expérience.

### 3 – Déroulement

- Préparation de la formation permettant d'adapter le module aux spécificités des sites participants : une petite phase d'enquête préalable est réalisée auprès d'eux, de façon à ajuster le programme à leurs attentes.
- **Module de 1 jour :**
  - . présentation visuelle (format PowerPoint) avec nombreux exemples,
  - . élaboration d'exercices (individuels ou en groupe) réalisés à partir des éléments collectés.
- Evaluation des acquis : QCM (questionnaire à choix multiples) en fin de journée.
- Lieu de formation : Lyon 8<sup>ème</sup>.

### 4 – Conditions d'intervention

- **Intervenant :** membre de l'équipe technique APORA (expérience en entreprises, études et conseil en environnement).
- **support d'intervention :**
  - . présentation sous format PowerPoint (copie du support remise à chaque participant),
  - . exercices pour chacun des thèmes abordés.
- **coûts :**
  - . Tarif catalogue et non adhérent :
    - **804,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en présentiel*,
    - **771,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en distanciel*,
  - . Tarif spécial adhérent :
    - **620,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en présentiel*,
    - **587,00 Euros HT** par stagiaire pour 1 jour *en distanciel*,
- La session de formation est ouverte à partir de 3 participants.
- APORA est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 05754 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.